



## Guide

# PRATIQUE

Nos formules d'hébergement	p 6
Nos formules thématiques	p 8
Comment lire ce guide	p 10
Bien préparer votre séjour	p 12
Pour réserver votre séjour	p 13
Conditions générales	p 14
Calendrier	p 16

# Nos formules d'hébergement



## Gîte rural

une maison rien que pour vous...

Un gîte rural est une maison de vacances à la campagne. En location à la semaine, au week-end ou en court séjour à certaines périodes, c'est la maison de vacances idéale pour se retrouver en famille ou entre amis, en toute saison. Chaque gîte est aménagé nécessairement d'une pièce à vivre, chambres, cuisine équipée et sanitaires selon les critères de la Charte « Gîtes de France ».

## Chambre d'hôtes *dormez chez nous, vous êtes chez vous...*

La chambre d'hôtes est une autre façon de découvrir les mille visages de la France, et d'être reçus «entre amis» chez des particuliers qui ouvrent leur maison pour une ou plusieurs nuits. Les propriétaires mettent à votre disposition une chambre et ses sanitaires, et vous servent le petit déjeuner. Séjourner en chambre d'hôtes, c'est aussi redécouvrir le charme des maisons d'autrefois, la qualité de ce tourisme de rencontre fondé sur la convivialité et le «bien vivre» et les saveurs de la cuisine régionale avec la table d'hôtes.

## Camping « nature »

Les campings «nature» vous offrent un espace privilégié puisque le nombre d'emplacements ne dépasse pas 25. Le terrain où vous installez votre tente ou votre caravane, herbeux, ombragé et bien exposé, est souvent situé près d'une ferme où vous pourrez retrouver la saveur des terroirs autour des produits fermiers ; vous pourrez y séjourner en profitant de la tranquillité, de l'espace et de la nature.



## Gîte d'enfants

offrez-leur des vacances buissonnières...

Pendant les vacances scolaires, vos enfants sont accueillis au sein d'une famille agréée «Gîtes de France» et contrôlée par l'administration compétente. Cette formule originale de vacances leur permet de partager avec d'autres enfants (11 maximum) la vie à la campagne et de profiter de loisirs au grand air et d'activités de découvertes.

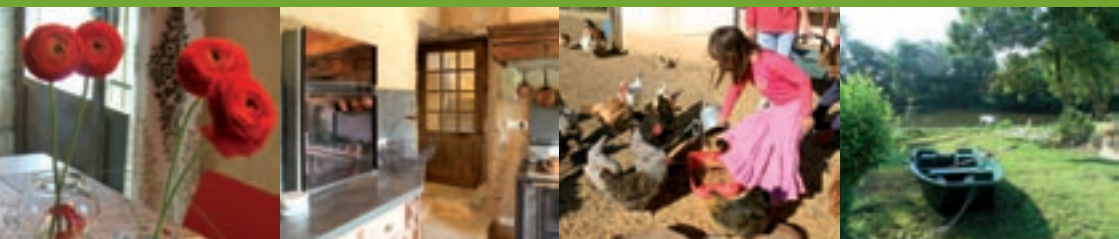
## Gîte de groupe pour le bonheur d'être ensemble...

Ces gîtes de grande capacité conviennent particulièrement aux groupes d'amis et aux familles qui souhaitent séjourner le temps d'un week-end ou de vacances. Ils répondent également aux groupes à la recherche d'un lieu pour effectuer un séminaire, des classes vertes, ou un stage sportif.

Certains peuvent accueillir, pour une étape, des randonneurs (pédestres, équestres, cyclistes...) qui souhaitent faire une courte halte avant de continuer leur itinéraire ; ils sont souvent situés à proximité d'un sentier de randonnée.



# Nos formules thématiques



## Gîtes de charme

Une sélection coup de cœur d'hébergements confortables et chaleureux. Demeures de maître, anciennes fermes rénovées, pigeonniers ou moulins, ces hébergements offrent, en plus de leur excellent niveau d'équipement et de confort (classement 3 ou 4 épis), cette touche de caractère particulière qui les distingue.

## Gîtes de Pêche

Pour les fervents de la pêche et pour ceux qui souhaitent se détendre au fil de l'eau, les gîtes de pêche, situés à moins de 10 km d'un lieu de pêche, sont spécialement aménagés et équipés pour faciliter cette activité (local pour le matériel, carte des environs avec les lieux de pêche...).

## Gîtes Panda

Les gîtes Panda sont situés dans les Parcs naturels régionaux ou nationaux, ou à proximité, et sont sélectionnés par le WWF (Fonds Mondial pour la Nature) pour la qualité de leur environnement. Dans chaque gîte vous trouverez une malle pédagogique, des jumelles, des brochures d'information sur la faune et la flore... De plus, le propriétaire du gîte Panda s'engage à préserver les richesses naturelles remarquables de sa propriété ou à œuvrer pour la sauvegarde de celles qui entourent cette dernière.

## Gîtes « Bienvenue à la Ferme »

Situés sur une exploitation agricole, ces gîtes vous permettent de découvrir la vie à la ferme, mais aussi les régions françaises au travers de la diversité de l'agriculture et des produits fermiers. Les agriculteurs vous feront connaître ou goûter les produits de leur exploitation ou du terroir, et certains vous accueilleront à la table de leur ferme-auberge ou de leur table d'hôtes.



## Gîtes *Bébé*

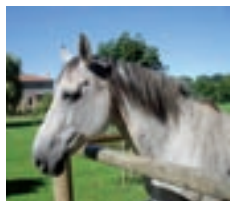
En Charente, 260 gîtes sont plus particulièrement adaptés à l'accueil des tout-petits. Les gîtes Bébé sont équipés de tout le matériel nécessaire pour l'accueil des familles avec de jeunes enfants : lit bébé, chaise haute, matelas à langer, baignoire, pot...

## Gîtes *avec Piscine*

Ces gîtes mettent à votre disposition sur la propriété une piscine commune ou privative, selon les cas. Envisager de séjourner dans une location équipée d'une piscine suppose pour le locataire d'assurer une vigilance et une surveillance active et constante de la piscine et de toutes les personnes susceptibles d'y accéder, en particulier les jeunes enfants.

## Gîte *et Cheval*




Vous pratiquez l'équitation et vous partez en vacances avec votre cheval ? Les «Gîtes et Cheval» vous offrent la possibilité de séjourner avec votre propre monture, en gîte ou en chambre d'hôtes. Les chevaux sont accueillis en box, en paddock ou dans un enclos.










# Comment lire

# ce guide ?






## Thématiques et spécificités

-  Bienvenue à la ferme
-  Tourisme et Handicap
-  Gîte de charme
-  Chèques Vacances acceptés
-  Piscine sur place\*
-  Piscine couverte sur place\*
-  Gîte de pêche
-  Taxe de séjour
-  Ecogestes
-  Anglais parlé
-  Allemand parlé
-  Espagnol parlé
-  Italien parlé

## Activités et Loisirs

-  Piscine à proximité
-  Pêche
-  Restaurant
-  Randonnée
-  Baignade
-  Voile
-  Commerces

## Gîtes d'enfants

-  Activités artistiques
-  Baignade
-  Équitation
-  Jeux de plein-air
-  Activités manuelles

## Équipements

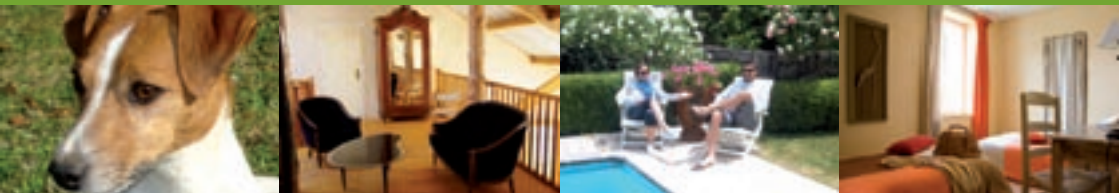
-  Équipement bébé
-  Lave linge
-  Sèche-linge
-  Lave vaisselle
-  Congélateur
-  Micro-ondes
-  Télévision
-  Cheminée
-  Internet
-  Gîte plain-pied

\* Envisager de séjourner dans une location équipée d'une piscine suppose pour le locataire d'assurer une vigilance et une surveillance active et constante de la piscine et de toutes les personnes susceptibles d'y accéder, en particulier les jeunes enfants.

## Accueil des Animaux

-  animaux acceptés gratuitement
-  animaux acceptés avec supplément
-  animaux interdits

Les hébergements figurant dans ce guide sont répartis en six territoires : Sud Charente, Horte et Tardoire, Ruffecois, Charente Limousine, Ouest Charente et Angoumois.



Les gîtes sont classés, dans chaque partie, par ordre alphabétique des communes, puis par ordre alphabétique des noms des propriétaires.

Les charges incluses dans le prix de location comprennent au minimum l'eau froide sans limite, l'électricité (dans la limite de 8 kwh par jour) et la bouteille de gaz pour la gazinière.

Tous les gîtes ruraux ouverts en basse saison disposent d'un système de chauffage.  
Tous les gîtes ruraux sont équipés d'un salon de jardin, et d'un barbecue (sauf délibération contraire de la commune).

## Classement

🌿 confort simple - 🌿🌿 bon confort - 🌿🌿🌿 grand confort - 🌿🌿🌿🌿 très grand confort

The screenshot shows a listing for 'Cherives Richemont' with the following details and annotations:

- N° du gîte:** 1664884
- Situation du gîte:** Cherives Richemont
- Repérage carte:** 84
- Classement:** 4 leaves icon
- Spécificités:** 3 icons (TV, fireplace, etc.)
- Capacité:** 6 pers. 3 ch.
- Nom du propriétaire et contact location:** Blandine DROUARD, La Petite Commanderie - 16370 CHERIVES RICHEMONT, Tel: 05-45-81-67-30 - 06-30-11-41-02, Site: http://grange.3lines.net, E-mail: grange-commanderie@orange.fr
- Équipements:** TV, fireplace, etc.
- Loisirs à proximité (km):** 5, 5, 0.5, 6, SP, SP
- Prix à la semaine en euros:** 650, 750, 850, 1000, 1100, 1200, 1300, 1400, 1500
- Prix week-end en euros:** 400, 450

# votre séjour

**Le contrat auprès du propriétaire :** pour la réservation de votre gîte, le propriétaire doit vous envoyer un contrat Gîtes de France comportant les mentions suivantes :

- Numéro d'agrément du gîte
- Date et prix du séjour
- Charges supplémentaires à payer sur place
- Nombre de personnes et présence éventuelle d'animaux
- Conditions générales de réservation

Ce contrat doit être accompagné d'une fiche descriptive.

**La durée du séjour :** sauf mention contraire précisée sur le contrat, les locations s'effectuent à l'unité semaine (arrivée le samedi à partir de 16h, départ le samedi suivant avant 10h).

**Assurance :** informez-vous auprès de votre compagnie d'assurance et vérifiez que votre contrat couvre bien les dégâts pouvant être occasionnés au gîte lors de votre séjour. Votre responsabilité civile doit comporter une clause «villégiature».

**Risques d'annulation :** le service de réservation vous propose à titre optionnel une assurance garantissant le remboursement des versements effectués en cas d'annulation du séjour pour motifs graves (2% du prix du séjour, avec un minimum de 12€).

## Bien vivre votre séjour

**Capacité :** si le nombre de locataires dépasse la capacité d'accueil prévue sur le guide, et sans accord préalable, le propriétaire se réserve le droit de refuser les locataires supplémentaires, ou de percevoir une majoration du loyer en accord avec le relais départemental.

**Dépôt de garantie :** à votre arrivée, et après un état des lieux précis réalisé entre vous et la personne chargée de l'accueil, il pourra vous être demandé un dépôt de garantie. Son montant doit figurer sur le contrat de location. Il a pour objet de garantir le propriétaire en cas de dégradation du gîte. Il vous sera restitué à l'issue de votre séjour (déduction faites des éventuels frais de remise en état des lieux si des dégradations imputables au locataire étaient constatées).

**Charges locatives :** sur le contrat de réservation sont précisées les conditions de location. Sont toujours inclus dans le prix de location : l'eau, le gaz pour la gazinière et l'électricité dans la limite d'un forfait de 8 KWh/jour. En haute et très haute saisons, les tarifs sont indiqués toutes charges comprises. En moyenne et basse saison, week-ends et mini-semaine, les charges de chauffage sont souvent facturées en supplément. Certains propriétaires pratiquent des tarifs toutes charges comprises (prix signalé par CC).

**Inventaire :** exiger un état des lieux à votre arrivée et à votre départ.

**Arrivée tardive :** un imprévu vous empêche d'arriver à l'heure convenue avec le propriétaire ; pensez à prévenir celui-ci de votre retard.

**Chèques Vacances :** dans la plupart des gîtes, le règlement des séjours peut s'effectuer par les Chèques Vacances. Les bons vacances donnés par les caisses d'allocations familiales ou les comités d'entreprises peuvent aussi être utilisés dans les gîtes ruraux. Se renseigner préalablement au séjour auprès de la CAF de son département.

**Attestation de séjour :** à votre demande, nos services peuvent vous établir une attestation de séjour prouvant votre venue dans un hébergement labellisé. Toute demande d'attestation sera formulée par écrit et sera accompagnée de la copie du contrat de location.

**Entretien du gîte :** sauf accord particulier avec le propriétaire, le nettoyage est à la charge du locataire pendant la période de location et avant le départ. L'hébergement doit être laissé en parfait état. Au cours de l'état des lieux, l'état de propreté du gîte devra être constaté par les deux parties.

S'il estime que la propreté n'est pas suffisante, le locataire peut exiger un complément de nettoyage à son arrivée. Par respect pour le propriétaire du gîte et pour le futur locataire, il vous est demandé de laisser le gîte propre à la fin de votre séjour. Le relais ne peut être tenu pour responsable de la non propreté du gîte.

**Téléphone :** certains gîtes proposent le téléphone accessible avec la carte France Télécom. Pensez à demander cette carte auprès de l'agence France Télécom de votre domicile.

**Animaux familiers :** certains gîtes acceptent les animaux familiers gratuitement, d'autres appliquent des suppléments tarifaires. Leur présence doit être impérativement précisée lors de la réservation, afin que le propriétaire ou le service de réservation vous informe des modalités concernant les animaux.

**Litiges :** toute réclamation ne sera prise en compte que si elle est formulée auprès du relais Gîtes de France (ou du service de réservation) dans les 3 jours suivant votre arrivée. Le relais n'interviendra que si la location a fait l'objet d'un contrat officiel.

La liste des adhérents est donnée sous réserve de modifications ou de radiations qui interviendraient entre le moment de l'édition du guide et celui de sa diffusion.

**Avertissement :** certains des hébergements présentés dans ce guide bénéficient pendant certaines périodes de l'année d'une option prioritaire de réservation au profit d'opérateurs professionnels du tourisme. En cas de non réservation par l'intermédiaire de ces derniers, les hébergements seront restitués au service de réservation qui les offre à la location.

## > En location directe auprès du propriétaire

Vous téléphonez ou écrivez au propriétaire dont l'adresse figure sur le descriptif de l'hébergement choisi.

- Si l'hébergement est disponible, le propriétaire vous fera parvenir un contrat de location accompagné d'une fiche descriptive.
- Vous disposez d'une semaine pour confirmer votre réservation en retournant ce contrat au propriétaire en ayant pris soin de joindre le versement d'un acompte de 25%.
- Vous versez le solde de la location à votre arrivée dans le gîte.

### ■ Information

Par ailleurs, vous pouvez obtenir une information 24 h / 24 sur l'ensemble des gîtes de la Charente grâce au site internet : [www.gitescharente.com](http://www.gitescharente.com)  
Email : [relais@gitescharente.com](mailto:relais@gitescharente.com)

# Pour réserver

# vosre séjour

## > Par l'intermédiaire du service de réservation

Vous prenez contact avec le service de réservation **Gîtes de France Charente**  
**21 rue d'Iéna - 16000 Angoulême - Tél. : 05 45 69 48 64 - Fax : 05 46 50 54 46**  
**reservations@gitescharente.com - [www.gitescharente.com](http://www.gitescharente.com)**  
**Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30**

- Une sélection d'hébergements adaptée à vos souhaits (localisation, capacité d'accueil, niveau de confort), vous est proposée.
- Un descriptif du gîte et un contrat de location vous sont adressés.
- Vous disposez de 8 jours pour confirmer votre choix en retournant ce contrat accompagné du versement d'un acompte de 25% du prix de la location.
- Le solde de la location devra être versé un mois avant votre arrivée.
- Une assurance annulation facultative vous est proposée (2% de la location, avec un minimum de 12 €).

■ **Frais de dossiers : Séjours à la semaine : 15 € - Week-ends : 8 €**

# Les conditions générales de vente

Les conditions générales de vente sont soumises à la loi n°92-645 du 13 juillet 1992. Et au décret n° 94-490 du 15 juin 1995 qui régissent les activités relatives à l'organisation et à la vente de voyages et de séjours. Les articles 95 à 103 de ces textes pourront vous être transmis dans leur intégralité sur simple demande écrite de votre part.

Le présent contrat proposé par le service de réservation est réservé à l'usage exclusif de la location de Gîtes de France® labellisés par le relais territorialement compétent, au nom de la Fédération Nationale des Gîtes de France®.

En aucun cas la Fédération Nationale des Gîtes de France® ne saurait voir sa responsabilité engagée en cas d'utilisation de ces contrats par des tiers ou à des fins autres que touristiques.

## Responsabilité

Le service de réservation qui offre à un client des prestations est l'unique interlocuteur de ce client et répond devant lui de l'exécution des obligations découlant des présentes conditions de vente. Le service de réservation ne peut être tenu pour responsable des cas fortuits, des cas de force majeure ou du fait de toute personne étrangère à l'organisation et au déroulement du séjour.

## Réservation

La réservation devient ferme lorsque le service reçoit un acompte de 25% du prix total du séjour devra être payé au plus tôt 6 mois avant l'arrivée au gîte (Loi Hoguet).

## Règlement du solde

Le client devra verser au service de réservation le solde de la prestation convenue et restant due, et ceci un mois avant le début du séjour.

Le client n'ayant pas versé le solde à la date convenue, est considéré comme ayant annulé son séjour. Dès lors, la prestation est de nouveau offerte à la vente et aucun remboursement ne sera effectué.

## Inscriptions tardives

En cas d'inscription moins de 30 jours avant le début du séjour, la totalité du règlement sera exigée à la réservation.

## Bon d'échange

Dès réception des frais de séjour, le service de réservation adresse au client un bon d'échange que celui-ci doit remettre au prestataire dès son arrivée ou un accusé de réception.

## Arrivée

Le client doit se présenter le jour précisé et aux heures mentionnées sur le présent contrat ou sur l'accusé de réception.

En cas d'arrivée tardive ou différée ou d'empêchement de dernière minute, le client doit prévenir le prestataire (ou propriétaire) dont l'adresse et le téléphone figurent sur le bon d'échange ou la fiche descriptive.

## Durée du séjour

Le client signataire du présent contrat conclu pour une durée déterminée ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'issue du séjour.

## Annulation du fait du client

Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée ou télégamme ou fax au service de réservation. Pour toute annulation du fait du client, la somme remboursée à ce dernier par le service de réservation, à l'exception des frais de réservation (si ceux-ci ont été perçus lors de la réservation) sera la suivante :

- annulation plus de 30 jours avant le début du séjour : il sera retenu 10% du montant du séjour.
- annulation entre le 30e et le 21<sup>e</sup> jour inclus avant le début du séjour : il sera retenu 25% du prix du séjour.
- annulation entre le 20<sup>e</sup> et le 8<sup>e</sup> jour inclus avant le début du séjour : il sera retenu 50% du prix du séjour.
- annulation entre le 7<sup>e</sup> et le 2<sup>e</sup> jour inclus avant le début du séjour : il sera retenu 75% du prix du séjour.
- annulation moins de 2 jours avant

le début du séjour : il sera retenu 90% du prix du séjour. En cas de non-présentation du client, il ne sera procédé à aucun remboursement.

Vous bénéficiez d'une assurance-annulation : reportez-vous à la fiche assurance jointe.

## Modification par le service réservation d'un élément substantiel

Lorsqu'avant la date prévue du début du séjour le service de réservation se trouve contraint d'apporter une modification à l'un des éléments essentiels du contrat, l'acheteur peut, sans préjuder des recours en réparation pour dommages éventuellement subis, et après en avoir été informé par le vendeur par lettre recommandée avec accusé de réception ou par fax :

- soit résilier son contrat et obtenir sans pénalités le remboursement immédiat des sommes versées.

- soit accepter la modification ou la substitution de lieux de séjours proposée par le vendeur : un avenant au contrat précisant les modifications apportées est alors signé par les deux parties.

Toute diminution de prix vient en déduction des sommes restant éventuellement dues par l'acheteur et si le paiement déjà effectué par ce dernier excède le prix de la prestation modifiée, le trop-perçu sera restitué au locataire avant le début de son séjour.

### Annulation du fait du vendeur

Lorsqu'avant le début du séjour, le service de réservation annule ce séjour, il doit informer l'acheteur par lettre recommandée avec avis de réception. L'acheteur, sans préjuger des recours en réparation pour dommages éventuellement subis, sera remboursé immédiatement et sans pénalités des sommes versées. Il recevra en outre une indemnité au moins égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date. Ces dispositions ne s'appliquent pas lorsqu'est conclu un accord amiable ayant pour objet l'acceptation par l'acheteur d'un séjour de substitution proposé par le vendeur.

### Empêchement pour le vendeur de fournir en cours de séjour les prestations prévues par le contrat

Lorsqu'en cours de séjour, le vendeur se trouve dans l'impossibilité de fournir une part prépondérante des services prévus au contrat, représentant un pourcentage non négligeable du prix honoré par l'acheteur, le service de réservation, sans préjuger des recours en réparation pour dommages éventuellement subis, proposera un séjour en remplacement du séjour prévu en supportant éventuellement tout supplément de prix. Si le séjour accepté par l'acheteur est de qualité inférieure, le service de réservation lui remboursera la différence de prix avant la fin de son séjour. Si le vendeur ne peut lui proposer de séjour de remplacement ou si celui-ci est refusé par l'acheteur pour des raisons valables, le premier réglera au second une indemnité calculée sur les mêmes bases qu'en cas d'annulation du fait du vendeur.

### Interruption du séjour

En cas d'interruption du séjour par le client, il ne sera procédé à aucun remboursement sauf si le motif d'interruption est couvert par l'assurance-annulation dont peut bénéficier le client.

### Capacité

Chaque contrat est établi pour une capacité maximum de personnes qui ne peut en aucun cas être dépassée. Si le nombre de vacanciers dépasse la capacité d'accueil, le prestataire peut refuser les clients supplémentaires. Toute modification ou rupture du contrat sera considérée à l'initiative du client.

### Animaux

Merci de vous reporter à la fiche descriptive du gîte qui mentionnera éventuellement un supplément de tarif et de charges supplémentaires (caution animal et/ou ménage animal) liés à la présence de votre animal et à régler au propriétaire sur place. Veuillez impérativement interroger la centrale de réservation pour la présence de plusieurs animaux.

### Cession du contrat par le client

L'acheteur peut céder son contrat à un cessionnaire qui remplit les mêmes conditions que lui pour effectuer le séjour. Dans ce cas, l'acheteur est tenu d'informer le service de réservation de sa décision par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard 7 jours avant le début du séjour. La cession de contrat doit s'effectuer à prix coûtant.

Le cédant et le cessionnaire sont responsables solidairement vis-à-vis du vendeur, du paiement du solde du séjour ainsi que des frais supplémentaires éventuels occasionnés par cette cession.

### Assurances

Le client est responsable de tous les dommages survenant de son fait. Il est invité à souscrire un contrat d'assurance type - villégiature pour ces différents risques, qui dans certains départements est proposé par le service de réservation (cf fiche assurance).

### Etat des lieux

Pour les locations, un inventaire est établi en commun et signé par le locataire et le propriétaire ou son représentant à l'arrivée et au départ du gîte. Cet inventaire constitue la seule référence en cas de litige concernant l'état des lieux. Le locataire est tenu de jouir du bien loué en bon père de famille.

L'état de propreté du gîte à l'arrivée du locataire devra être constaté dans l'état des lieux. Le nettoyage des locaux est à la charge du vacancier pendant la période de location et avant son départ. Le montant des éventuels frais de ménage est établi sur la base de calcul mentionnée dans la fiche descriptive.

### Dépôt de garantie

À l'arrivée du client dans une location, un dépôt de garantie dont le montant est indiqué sur la fiche descriptive est demandé par le propriétaire. Après l'établissement contradictoire de l'état des lieux de sortie, ce dépôt est restitué, déduction faite du coût de remise en état des lieux si des dégradations étaient constatées.

En cas de départ anticipé (antérieur aux heures mentionnées sur la fiche descriptive) empêchant l'établissement de l'état des lieux le jour même du départ du locataire, le dépôt de garantie est renvoyé par le propriétaire dans un délai n'excédant pas une semaine.

### Paiement des charges

En fin de séjour, le client doit acquitter auprès du propriétaire, les charges non incluses dans le prix. Leur montant s'établit sur la base de calcul mentionnée dans la fiche descriptive et un justificatif est remis par le propriétaire.

### Litiges

Toute réclamation relative à l'état des lieux et à l'état des descriptifs lors d'une location doit être soumise au service de réservation dans les 3 jours à compter de l'entrée dans les lieux.

Toute autre réclamation doit lui être adressée dans les meilleurs délais, par lettre, au service de réservation seul compétent pour émettre une décision sur ces litiges.

En cas de désaccord persistant, les litiges peuvent être soumis au service qualité de la Fédération Nationale des Gîtes de France® qui s'efforcera de trouver un accord amiable.

Lorsque le service de réservation, en qualité de mandataire, est amené, au nom du propriétaire, à désintéresser le client, ce dernier le subroge dans les droits et actions qu'il détient auprès du propriétaire.



# Calendrier des saisons



**Janvier 2012**

D	L	Ma	Me	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

**février 2012**

D	L	Ma	Me	J	V	S
1	2	3	4			
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29			

**mars 2012**

D	L	Ma	Me	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

**avril 2012**

D	L	Ma	Me	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

**mai 2012**

D	L	Ma	Me	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

**juin 2012**

D	L	Ma	Me	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

**juillet 2012**

D	L	Ma	Me	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

**août 2012**

D	L	Ma	Me	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

**septembre 2012**

D	L	Ma	Me	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

**octobre 2012**

D	L	Ma	Me	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

**novembre 2012**

D	L	Ma	Me	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

**décembre 2012**

D	L	Ma	Me	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

Basse Saison

Moyenne Saison

Haute Saison

Très Haute Saison

Vacances Scolaires

**Week-end (hors saison uniquement) :** base 2 nuits  
**Mini-semaine (hors saison uniquement) :** du lundi 16 h au vendredi 10 h